

Le rapport national de la France pour la 16ème session de la Commission de Développement Durable des Nations Unies (CDD-16) répond à un double objectif : rendre compte du suivi par la France des engagements pris lors de la conférence de Rio et du sommet de Johannesburg, et partager les expériences nationales.

La France a placé le développement durable au cœur de ses priorités.

Au plan national, cet engagement s'est traduit par la constitution d'un grand ministère de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables, qui couvre l'ensemble des activités relatives aux transports, à l'énergie, à l'urbanisme et au logement. Une concertation d'une ampleur inégalée (le « Grenelle de l'environnement ») s'est tenue à l'automne 2007. Elle a réuni l'ensemble des acteurs concernés, Etat, collectivités territoriales, entreprises, syndicats et ONG, en vue de partager une vision commune de la révolution écologique qu'il est nécessaire d'accomplir pour parvenir à une croissance durable.

A l'international, la France a joué un rôle pionnier en faisant procéder à une revue par les pairs de sa Stratégie nationale de développement durable (SNDD). La France encourage et soutient le développement de telles pratiques, et apporte en la matière son assistance à plusieurs pays africains, en particulier dans le cadre de la francophonie. La France est par ailleurs particulièrement impliquée dans le processus de Marrakech relatif aux modes de consommation et de production durables, lancé par UNDESA et le PNUE, et dirige notamment les travaux portant sur le tourisme durable. La France est en outre très active pour promouvoir le développement de la responsabilité sociale des entreprises.

Ces actions sont menés en étroite collaboration avec les institutions des Nations Unies concernées. La France est persuadée que le cadre des Nations Unies est irremplaçable pour promouvoir les objectifs du développement durables au sein de l'ensemble de la communauté internationale.

Ce rapport cherche, au-delà de la présentation des avancées réalisées, à afficher les évolutions en termes de méthodologie qu'implique la mise en œuvre du développement durable. La participation des différents acteurs, notamment des populations locales, se retrouve dans les différents chapitres du rapport, par exemple dans la stratégie transversale sur la gouvernance en matière de coopération ou dans l'agriculture lors de l'élaboration de la stratégie ministérielle de développement durable élaborée par le ministère de l'agriculture et de la pêche. L'identification des acteurs cibles, la transversalité, le suivi des actions et leur évaluation prennent une part de plus en plus importante dans l'élaboration des différentes stratégies.

Au-delà de la présentation des expériences françaises sur les thématiques « Afrique, agriculture, sécheresse, désertification, mise en valeur des terres et aménagement rural », les questions transversales thématiques traitées ici sont : la Stratégie nationale de développement durable ; l'intégration du changement climatique dans les politiques et actions nationales ; ainsi que les enjeux et les actions menées dans le domaine de l'eau.

Ainsi, la France ne se concentre pas uniquement sur les objectifs du développement durable, mais également sur les moyens méthodologiques mis en œuvre pour parvenir à des actions qui respectent les engagements pris à Rio et Johannesburg.

